

1750-07-12

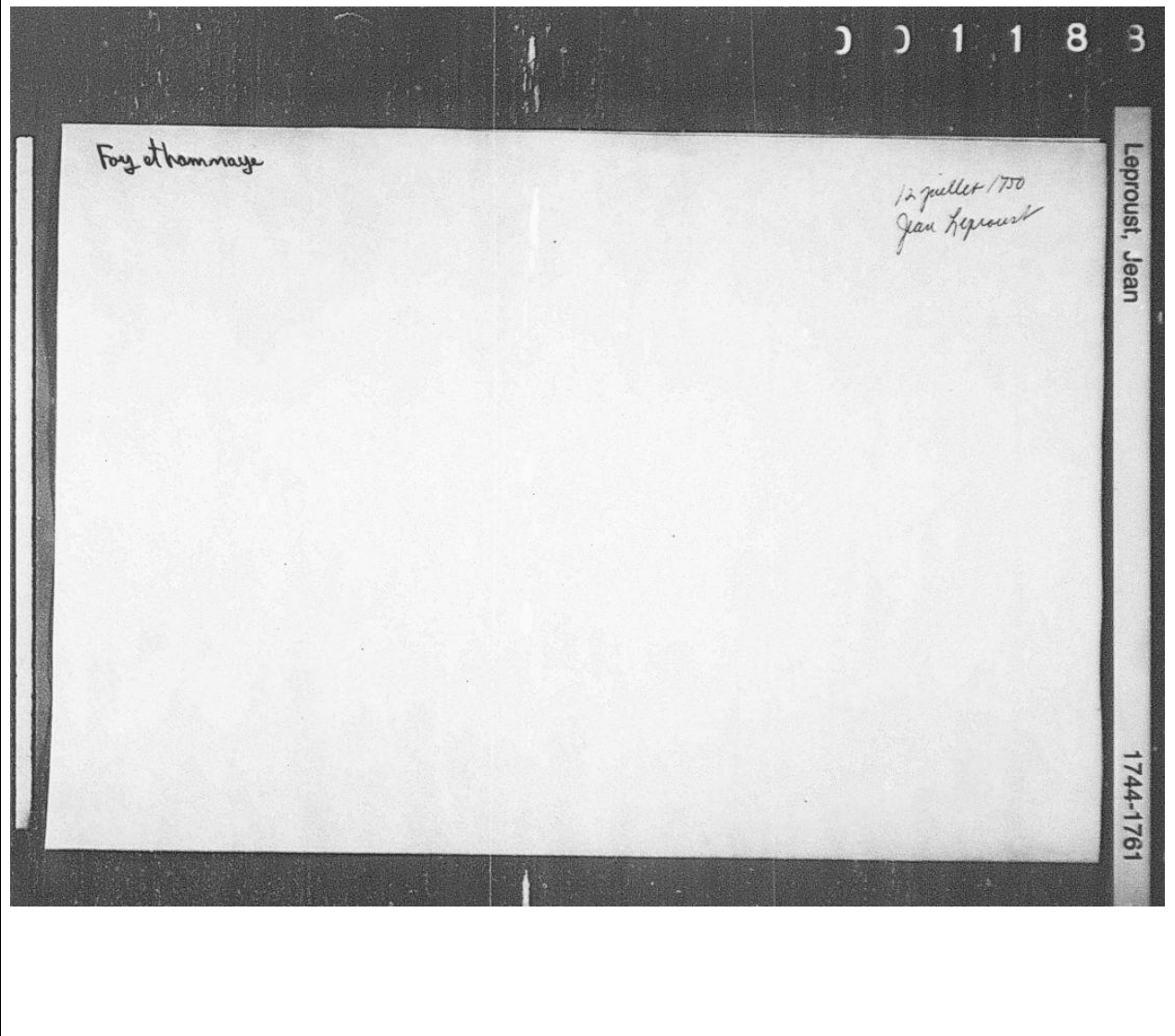
Notaire Jean Leproust

Foi & hommage

à

Pierre Lesieur

Co-seigneur de Yamachiche



Ce jourd'hui Douze Juides Mil Sept cent cinquante, en presence
 de la compagnie du No.^m Royal de la Jurisdiction Royale de
 trois. Rieurs y Resident. Souffigner, Dame Charlotte Le Boulanger
 s^r Pierre, veuve de feu Jean Ste Galinac s^r Duplessy, tant en
 son Nom que pour ce s^r Louis Joseph Galinac, son Neveu
 ont transporté au Manoir Siguorial des Sieurs Sieurs de Sieurs,
 et Sieur Le sieur Duchumet, Mais en la Paroisse de la année
 de yabmachiki ou étant eulx en la Paroisse d'au^r Sieur Pierre
 Le sieur Le s^r Duchumet étant absent Le s^r Dame veuve
 Duplessy s^r tant mise en devoir de valables et un jenous en terre
 a dit au s^r Pierre Le sieur quelle luy s^r tant land a luy quand
 sieur Duchumet absent s^r et hommage, Pour elle et Magdalene
 et Marie Joseph Duplessy ses deux filles, acours de la terre
 en arriere s^r tant au yabmachiki, Relevant en s^r s^r et
 hommage d'au^r sieur de sieur, Lequel d' arriere s^r tant
 tant a elle pour son successeur Matrimonial,
 et Marie Joseph Galinac Duplessy ses deux filles q^a aux heritiers
 du feu sieur Louis Galinac son beau pere, par Donnation
 faite aux s^r sieurs Jean Ste et Louis Galinac, par Jeanne
 Helene veuve de feu sieur Nicolas Galinac, Leurs Belle s^r
 par acte passé par Mr Ste Poitieu No.^m Le hon^r Mien mil
 Sept cent quatre, Lequel dit arriere s^r tant au^r auparavant
 Concedé au s^r sieur Nicolas Galinac, Par Le sieur Pierre
 Bouche Le sieur Sieur de gros bois pour lors sieur d'au^r s^r
 yabmachiki, par acte passé par Mr. Marieu No.^m a la Cour
 Le deux Septembre Mil six cent quatre vingt dix Neuf
 a Lequel s^r et hommage Le s^r Sieur Pierre Le sieur au
 Rue d'au^r Dame Duplessy, pour elle et les heritiers
 d'au^r arriere s^r tant d'au^r La heri quitte et tous autres

fait et passé a yabmashike Maison Signuriale de
 deux heures de chemin au sud sept cent cinquante
 Les jours et au qu'il est, et au Labanne du d'Arre
 Duchon Lad. Dame veuve Duplessy a ala porte de
 son Manoir presme de frouin Moreau son Epouse
 Rendu Joy et homag en la Maniere acoutume dont
 Elle Nous a dequis alle que Nous soy, avons octroye pour
 preuve et valoir Cegue de Raisons, fait en presence
 de M. Jacques Chef de ville Prestre Missionnaire de la
 Anne yabmashike et Emory Jary les mains qui ont a
 Lad. Dame veuve et Nous Nos signe lecture faite hier
 ord.

Cheperville pt
 Emory Jary

[Signature]
 [Signature]